

Initiatives ministérielles

[Traduction]

M. Harper (Simcoe-Centre): Madame la Présidente, je répondrais à la question du député qu'ils peuvent être 75 ici à vouloir quitter la Chambre, mais je ne crois pas du tout qu'ils représentent la majorité des électeurs de la province de Québec.

Je pense que la majorité des électeurs de cette province ne veulent pas quitter le Canada. Ils veulent être représentés ici même par des élus qui vont assurer l'unité du Canada et non pas diviser le pays, et cette situation va être corrigée aux prochaines élections.

M. Werner Schmidt (Okanagan-Centre, Réf.): Madame la Présidente, le projet de loi C-69 dont la Chambre est actuellement saisi est une mesure législative très importante. Je suis honoré de prendre la parole après le député de Simcoe-Centre. Le genre de débat que provoque ce sujet particulier est très intéressant.

Il est important pour trois raisons sur lesquelles je veux m'arrêter: du point de vue de la démocratie, du point de vue de la responsabilité financière et du point de vue du leadership.

Pour ce qui est du premier point de vue, celui de la démocratie, au Canada, le système démocratique est fondé sur l'élection de représentants de partis politiques. Cette représentation est plutôt difficile parce qu'il faut tenir compte de trois facteurs. En effet, le représentant doit d'abord tenir compte du mandat que son parti lui confie. Il s'agit des politiques et des principes sur lesquels se fonde un parti pour élaborer son programme électoral et présenter sa conception du gouvernement.

Le Parti réformiste est animé par trois principes qui sont le fondement de la représentation de nos électeurs dans cette Chambre. Premièrement, nous allons réformer le système démocratique du Canada tel qu'il existe aujourd'hui. À cette fin, il faut d'abord faire connaître les vœux de la population à cette Chambre et non l'inverse.

Deuxièmement, nous allons administrer les affaires du pays d'une manière financièrement responsable et voici ce que cela veut dire. Nous aurons un budget équilibré. Nous ne dépenserons pas l'argent que nous n'avons pas et nous considérerons l'argent que les contribuables nous donnent comme de l'argent en fiducie que nous gérerons au moins aussi bien que s'il s'agissait de notre argent personnel. Dans certains cas, nous devrions l'administrer mieux et avec plus de respect que s'il s'agissait du nôtre.

● (1155)

Troisièmement, nous voulons que nos rues soient sécuritaires. Nous voulons que les biens et la vie des gens soient protégés. Nous voulons que les hommes, les femmes et les enfants de notre pays puissent marcher dans les rues impunément, sans craindre les attaques, quelles qu'elles soient. C'est pourquoi nous voulons réformer le système de justice pénale au Canada.

C'est le premier devoir d'un représentant réformiste, le mandat. Nous avons dit à la population que nous allions les représenter, que nous allions être responsables sur le plan financier et que nous allions réformer le système de justice pénale au Canada.

Pour ce qui est du deuxième aspect de notre représentation, la population nous a confié la mission de représenter le Parti réformiste en raison de certains talents et de certaines aptitudes, et de la confiance que nous avons su gagner. La population s'attend à ce que nous fassions preuve de jugement dans l'étude de tous les problèmes et enjeux auxquels doit faire face notre pays. Puis nous agissons dans le meilleur intérêt de la population que nous représentons, et non le nôtre, au meilleur de notre connaissance. C'est important.

Il y a un troisième aspect à notre représentation. Il s'applique très clairement à certaines questions morales comme la peine capitale. Nous tiendrons un référendum pour que la population puisse se prononcer sur un sujet par oui ou non.

Il y a trois aspects très différents de la représentation et nous voulons répondre à chacun d'eux avec loyauté, ce qui ne rend pas notre tâche facile. Il faut agir de façon responsable et dire aux gens: «Voilà ce que nous croyons. Voilà le point de vue que nous allons défendre et nous voulons connaître votre opinion sur les sujets qui vous touchent directement dans votre vie quotidienne.» Dans un système démocratique, c'est la première chose que nous allons faire.

Cela veut dire aussi que nous écoutons les gens. Ils nous disent que la taille du gouvernement est trop imposante, qu'il y a trop de représentants, que le gouvernement s'ingère trop dans la vie des gens, qu'il s'agisse des entreprises, des familles, des communautés. Peu importe où, le gouvernement est trop envahissant. Les gens nous ont dit qu'ils voulaient un gouvernement moins dominant.

Le projet de loi fait abstraction de ce que la population pense. Il propose de porter le nombre de députés de 295 à 301. Contrairement à ce que le député d'en face a laissé entendre, ce n'est pas un sermon. C'est une opinion très juste sur la démocratie. Si le député ne comprend pas, il aurait dû apprendre à faire la différence entre les faits et les déclarations.

C'est le problème des libéraux. Ils font toutes sortes de déclarations sans les mettre à exécution.

M. Forseth: Qu'est-ce que les gens veulent?

M. Schmidt: Je pense parfois qu'un seul député de l'autre côté de la Chambre suffirait, le premier ministre. Tout ce que les autres font, c'est écouter ce que le premier ministre dit. Il leur dit quoi faire, quand le faire, comment le faire et, parfois, il leur explique pourquoi il devrait le faire, par les mots «parce que je l'ai dit». Ce n'est pas de la démocratie. En fait, dans ces conditions, on pourrait réduire la taille de la Chambre de façon assez considérable.

Il y a un autre aspect qu'il faut soulever ici. Si le gouvernement se met à écouter la population et s'il applique ce qui est dans